

DEPARTEMENT DE
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 2020

DATE D’AFFICHAGE

2 JUIN 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt, le neuf juin, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, D. CLOUSIER, S. DELMOTTE, F. DROUET, H. GANDOSI, M. LABIFFE, G. LABIFFE, A. LARGEAU, S. STEENSTRUP, S. TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Marjorie LABIFFE

OBJET :

**2020/10 AUGMENTATION DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES
LOCALES**

Le Maire propose aux conseillers d’augmenter les taux communaux pour l’année 2020.

Les nouveaux taux d’imposition passeraient :

Pour la taxe foncière (bâti) de 11.90 % à 12.14 %

Pour la taxe foncière (non bâti) de 32.45 % à 33.10 %.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l’annonce de la suppression de la taxe d’habitation, les communes n’ont plus à fixer le taux d’imposition concernant cette taxe. Elle sera, cependant, compensée par dégrèvement sur la base des taux et abattement appliqués en 2019 et les bases fiscales de l’année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces nouveaux taux avec 14 voix pour et 1 voix contre.

2020/11 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l’unanimité, les propositions faites par Monsieur le Maire pour l’établissement du budget primitif communal 2020.

2020/12 BUGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les propositions faites par Monsieur le Maire pour l'établissement du budget primitif du lotissement 2020.

2020/13 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants qui composeront la Commission d'appel d'offres sous la présidence du Maire, M. François CHARLIER ou de son représentant.

Ont été élus :

Délégués titulaires :

Messieurs Flavien BARBIER, Michel QUENNEVILLE,
Daniel CLOUSIER

Délégués suppléants :

Messieurs Didier BLONDEL, Maurice DURUFLÉ,
Sébastien DELMOTTE,

2020/14 DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES LA COMMUNE AU SIEGE

Exposé des motifs

En application des articles L 2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentants ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Délibération

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

- 1/ Membre titulaire : Monsieur Maurice DURUFLÉ
- 2/ Membre suppléant : Monsieur Sébastien DELMOTTE

Représentant de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA COMMUNE DE MARTOT.

- ✓ **Travaux – Appels d’offres :**
MM. **François CHARLIER, Michel QUENNEVILLE**, Maurice DURUFLÉ, Flavien BARBIER, Didier BLONDEL, Daniel CLOUSIER, Sébastien DELMOTTE
- ✓ **Voirie – Sécurité :**
MM. **Michel QUENNEVILLE, Guillaume LABIFFE**, Flavien BARBIER, Sébastien DELMOTTE, Mesdames Franca DROUET, Marjorie LABIFFE
- ✓ **Communication :**
MM. **Jean-Paul COMBES, Flavien BARBIER**, Daniel CLOUSIER, Agnès LARGEAU, Pascal TASSERY, Thierry VALES
- ✓ **SIEGE – Eclairage public - Cimetière :**
MM. **Maurice DURUFLÉ, Sébastien DELMOTTE, Michel QUENNEVILLE**
- ✓ **Urbanisme – Agriculture – Environnement – Suivi de carrières:**
M. **François CHARLIER, Mmes Marjorie LABIFFE, Franca DROUET, Sabine STEENSTRUP, Marie GOMMÉ**, MM. **Michel QUENNEVILLE, Jean-Paul COMBES, Maurice DURUFLÉ, Flavien BARBIER, Guillaume LABIFFE, Pascal TASSERY**
- ✓ **Enfance – Jeunesse - Questions scolaires :**
Mmes **Agnès LARGEAU, Stéphanie TASSERY**, M. **Jean-Paul COMBES**
- ✓ **Commission culturelle – Sports – Loisirs – Ecole de musique :**
Mmes **Hélène GANDOSI, Franca DROUET**, MM. **François CHARLIER, Michel QUENNEVILLE, Didier BLONDEL, Daniel CLOUSIER**
- ✓ **Finances :**
MM. **Daniel CLOUSIER, François CHARLIER, Michel QUENNEVILLE**
- ✓ **Association des Maires : François CHARLIER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l’unanimité, cette répartition des élus dans les différentes commissions communales.